

**DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-VIENNE**

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LA-TREILLE

**ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉALABLE À L'ÉTABLISSEMENT
D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE**

Enquête publique du 8 novembre au 10 décembre 2022

Conclusion et avis

Commissaire enquêteur : René GRONEAU

➤ Arrêté DL/BPEUP n°2022-99 du 17 octobre 2022 de la préfète de la Haute-Vienne
Madame F. BALUSSOU

Cette enquête s'est déroulée dans un climat très serein avec un réel intérêt exprimé tant par le maître d'ouvrage que par les agriculteurs et en particulier François Vannier.

L'ensemble de nos échanges, tant sur des questions énergétiques que sur des questions agronomiques, me laisse à penser que le projet présenté, est sincère. J'entends par là qu'il me semble effectivement correspondre aux préoccupations exprimées aussi bien en matière de respect de l'environnement (eau, biodiversité, paysage...) que de projet agricole (production, transmission).

Il semble que le projet a été suffisamment mûri pour que, une fois construite, la centrale n'aie pas d'incidences inconsidérément néfastes.

Il me semble toutefois dommage et même dommageable à terme que ne se dégage pas une stratégie plus précise d'implantation de ce type d'équipement au niveau du territoire. Je pense que l'acceptabilité sociale de ces projets serait meilleure dans un cadre plus clair et plus transparent.

Conclusion

Considérant que ce projet vise à participer à la production d'électricité d'origine renouvelable nécessaire à notre consommation croissante,

que le maître d'ouvrage semble avoir intégré au mieux la dimension agricole dans la définition de son projet,

que donc la présence des panneaux ne semble pas être en opposition avec la production agricole d'ovins sur les mêmes parcelles, voire que dans un contexte de canicules et de sécheresses de plus en plus fréquentes l'été, les panneaux pourraient mêmes se révéler bénéfiques,

que l'absence de fondations bétons est d'ailleurs un gage de réversibilité, et que les terrains pourront retrouver leur état initial après le démantèlement de la centrale,

que par ailleurs la dimension du projet a été en grande partie conditionnée par la volonté de ne pas porter atteinte à l'environnement et en particulier aux milieux et espèces sensibles,

que le maître d'ouvrage me semble avoir répondu pertinemment aux remarques de la MRAe,

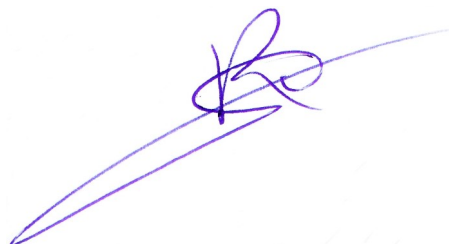
que de même il semble avoir apporté des réponses aux questions soulevées par le public,

et que les observations du public étaient par ailleurs très majoritairement positives,

sous réserve que l'ensemble du suivi du projet durant son exploitation, suivi tant agronomique qu'environnemental, soit rendu accessible au public et à la recherche à court terme,

j'émet un **avis favorable** à ce projet de construction de centrale photovoltaïque dit de "la Ferme de Bord".

A Glanges, le 9 janvier 2022

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive 'R' followed by a long horizontal stroke that tapers to a point on the right.

le commissaire enquêteur, René GRONEAU